



COMMUNE DE TOURRETTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le huit avril

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 et 29 mars 2021

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoints

E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – N. DEDULLE LELLUIN – P. GINER – J.L. GIRAUD – J. HENSELER – S. LAINE- M. MARTEAU – E. MENUT – C. OBYN SELINGUE – M. RAYNAUD – A. CARRU MARTEL – A. RASKIN – J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), N. PERRICHON (pouvoir donné à G. BARRA), J. RAYNAUD (pouvoir donné à M. MARTEAU)

### PRODUIT AMENDES DE POLICE – EXTENSION DE LA VOIE VERTE

M. le Maire précise :

VU l'article R2334-11 et suivant du CGCT,

VU le courrier du Conseil Départemental 83 du 4 mars 2021,

**CONSIDERANT** qu'il convient comme chaque année de solliciter le Conseil Départemental 83, pour bénéficier de l'attribution de crédits provenant des amendes de police,

**CONSIDERANT** que peuvent bénéficier de ces crédits, les communes de moins de 10.000 habitants pour des opérations d'aménagement et de sécurisation des points d'arrêts, la sécurisation des cheminements piétons et l'amélioration des stationnements à proximité des établissements scolaires et l'aménagement du covoiturage,

**CONSIDERANT** que la commune de Tourrettes veut continuer l'aménagement piétons et cycles en parallèle de la RD 19 notamment sur les délaissés de voirie du conseil départemental. L'objectif étant de prolonger la 1ere phase réalisée d'environ 500 m et relier cette piste à la fois aux arrêts de bus existants, au centre médical et à la pharmacie en créant un passage piétons sécurisé.

Cette partie de voie verte fera un linéaire de 1 km supplémentaire.

<b>Montant des travaux</b>	<b>140.602,00 € HT</b>
----------------------------	------------------------

Il convient de solliciter le conseil départemental 83 pour bénéficier de l'attribution des crédits des amendes de police au montant maximum de ce qui peut être alloué à la commune (le montant le plus élevé qui peut être accordé).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

### DECIDE

- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental 83 l'attribution d'une subvention au montant maximum de ce qui peut être alloué à la commune, au titre de la répartition des recettes provenant des amendes de police pour aider la commune à financer la réalisation des installations de sécurisation ci-dessus indiquées,
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*